

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
17e séance
tenue le
vendredi 24 octobre 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SÉANCE

Président : M. de ROJAS (Venezuela)

puis : M. Glanzer (Autriche)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

- a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite)
- b) SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

AUTRES QUESTIONS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.17
10 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82266 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)
(A/5./52/L.2 et L.3)

a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite)

Projet de résolution sur la convocation d'une conférence internationale sur le
financement du développement (A/C.2/52/L.2)

1. M. MWAKAPUNGI (République-Unie de Tanzanie) présente le projet de
résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine et exprime
l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

c) SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur la science et la technologie pour le développement
(A/C.2/52/L.3)

2. M. MWAKAPUNGI (République-Unie de Tanzanie) présente le projet de
résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine qui se réjouit à la
perspective d'une discussion intéressante du projet de résolution durant les
consultations informelles.

La séance est suspendue à 10 h 45 et rouverte à 11 h 5.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DE NATIONS
UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/52/367, A/52/492)

3. M. BOISARD (Directeur exécutif des l'Institut des Nations Unies pour la
formation et la recherche) dit qu'au cours des cinq ans qui se sont écoulés
depuis que le processus de restructuration de l'UNITAR a commencé, près de 4 000
personnes ont suivi chaque année les programmes de l'Institut; les finances de
celui-ci sont restées fragiles mais équilibrées et l'intérêt témoigné à ses
programmes par les États Membres s'est incontestablement accru. Cependant, faute
de moyens, les programmes actuels ne répondent qu'à une part infime des besoins
exprimés.

4. Les programmes de l'Institut ont été conçus autour de deux axiomes
principaux. Premièrement, l'amélioration des capacités professionnelles et le
transfert de technologies forment une partie du processus de développement dans
les pays récipiendaires et doivent donc répondre précisément à leurs besoins.
Deuxièmement, la formation doit offrir à ceux qui en bénéficient les
connaissances et les techniques leur permettant de mieux remplir leurs
responsabilités; elle s'inscrit donc dans le droit fil des stratégies nationales
pour un développement durable.

5. Les programmes de formation sont généralement organisés sur place dans le
pays ou la région qui les a demandés et sont souvent préparés conjointement avec
les récipiendaires. L'évaluation des résultats est conduite par les

/...

bénéficiaires, les donateurs, l'UNITAR et parfois même par des évaluateurs extérieurs. Des initiatives nouvelles sont lancées sous forme de projets pilotes et l'expérience ainsi acquise sert au développement et à l'amélioration des programmes. En outre, l'Institut a établi un vaste réseau de contacts avec des institutions spécialisées et des organismes du système des Nations Unies. En plus de la préparation d'un large éventail de matériel pédagogique, l'UNITAR encourage activement la coopération interinstitutionnelle. La plupart de ses programmes sont organisés conjointement avec plusieurs autres institutions, qu'elles soient membres ou non du système des Nations Unies.

6. Beaucoup d'États ont demandé à l'UNITAR d'élargir ses programmes, mais les fonds nécessaires ne sont pas disponibles. Si l'UNITAR doit concrétiser toutes ses potentialités, il est impératif que les donateurs reconnaissent les changements positifs qui ont eu lieu et ajustent leurs contributions en conséquence. L'UNITAR est entièrement tributaire de contributions volontaires et ne reçoit aucun subside du budget ordinaire.

7. M. SABAR (Pakistan), prenant la parole au nom de M. Kamal, Président du Conseil d'administration de l'UNITAR, dit que la restructuration et la relocalisation de l'Institut, qui ont été effectuées conformément aux dispositions de la résolution 47/227 de l'Assemblée générale, constituent un succès complet. Ceci ressort clairement du rapport du Comité des Commissaires aux comptes publié sous la cote A/52/5/Add.4 et du rapport du Conseil d'administration publié sous la cote A/52/367. Dans son rapport publié sous la cote A/52/492, le Secrétaire général loue l'Institut du récent élargissement de son réseau, de la réalisation de programmes financièrement compétitifs et de son apport à l'ensemble des activités de formation des Nations Unies.

8. Tous les programmes de formation de l'UNITAR sont actuellement organisés conjointement avec une ou plusieurs institutions, relevant ou non du système des Nations Unies. Cette coopération interinstitutions accroît la valeur des programmes de formation de l'Institut, qui ont un rapport coût-efficacité satisfaisant. Elle fonctionne sans aide financière, sous la direction d'un personnel compétent et dévoué. Le Comité des Commissaires aux comptes a constaté que l'UNITAR a institué un programme d'assistance ayant des objectifs clairement définis, y compris les résultats escomptés et les points de repères à respecter. Il a salué les plans détaillés établis par l'UNITAR en ce qui concerne ses programmes sur les registres nationaux des rejets de produits polluants, et sur les plans d'action nationaux dans ce domaine. Grâce à de nouvelles méthodes de travail, y compris la participation des parties prenantes, l'exécution des programmes par des acteurs nationaux ou régionaux et l'utilisation d'effets multiplicateurs, l'argent des donateurs a produit davantage de résultats. Doté d'une structure administrative légère, l'UNITAR est actuellement en mesure d'exécuter ses tâches le plus souvent sans les délais qu'engendre la bureaucratie.

9. L'École des cadres des Nations Unies et l'UNITAR ont des missions complémentaires : alors que les programmes de l'UNITAR sont destinés aux États Membres, l'École donnera des cours de formation aux fonctionnaires des Nations Unies. Il faut encourager les deux institutions à coopérer étroitement. Outre les programmes de formation qu'il offre, l'UNITAR pourrait devenir le partenaire

d'organismes des Nations Unies organisant des activités de recherche, notamment dans les domaines des relations internationales, du développement durable et du renforcement des capacités.

10. À cause de l'insuffisance de ses ressources, l'UNITAR n'a qu'une capacité limitée de lancer de nouveaux programmes et a dû rejeter un certain nombre de requêtes. Le Fonds général, dont le Secrétaire général a souligné la «fragilité» dans son rapport (A/52/492, par. 9), a particulièrement besoin de ressources. Le Secrétaire général a aussi constaté que les contributions volontaires que l'UNITAR reçoit des pays en développement dépassent en nombre celles provenant des pays développés, ce qui est exceptionnel. L'orateur demande instamment à tous les États Membres qui ont bénéficié des services de l'UNITAR, particulièrement aux pays industrialisés, d'augmenter leur contributions volontaires au Fonds général.

11. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) dit que la délégation russe se félicite des résultats positifs obtenus à la suite des mesures prises pour accroître l'efficacité des activités de l'UNITAR. Il faut tenir compte, dans les programmes de formation organisés par l'UNITAR à New York, de la restructuration des systèmes d'information résultant des réformes effectuées par le Secrétaire général; par exemple, ces programmes pourraient être plus étroitement coordonnés avec la formation dispensée par le Département de l'information publique dans le domaine de l'utilisation des technologies informatiques.

12. La coordination des activités de formation revêt une importance essentielle dans la perspective de la mise en place d'un programme d'ensemble de formation pour les Nations Unies, utilisant Internet et les capacités de téléconférence existantes. Il serait aussi utile d'organiser des programmes de formation spéciaux sur l'utilisation des technologies vidéo pour les missions permanentes.

13. La Fédération de Russie souhaite établir une coopération plus étroite entre l'UNITAR et ses propres instituts spécialisés dans les relations internationales. Dans le domaine du développement durable, l'Académie russe des sciences naturelles désire étudier la possibilité d'établir un centre international de formation et de recherche qui préconiserait l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles.

14. Mme Bai YONGJIE (Chine) constate que la mission de l'UNITAR est actuellement axée sur la formation et que la demande de formation continue d'augmenter. Elle salue les efforts déployés par l'UNITAR pour coordonner ses activités avec celles d'autres institutions du système des Nations Unies. L'expérience et les compétences techniques de l'Institut, acquises au cours de nombreuses années de travail dans des domaines comme les relations internationales et le développement durable, doivent être utilisés le mieux possible. La délégation chinoise approuve la recommandation du Conseil d'administration selon laquelle l'UNITAR doit être considéré comme un agent d'exécution ou un partenaire par les institutions et organes du système de Nations Unies en ce qui concerne les programmes apparentés à la formation. Depuis l'établissement du Bureau de liaison de New York, on a assisté à un renforcement des activités de formation multilatérales à New York.

15. La capacité de l'UNITAR de concevoir et exécuter des projets est directement liée aux ressources financières qui sont mises à sa disposition. La délégation chinoise espère que tous les pays répondront à l'appel qui a été lancé en faveur d'une augmentation des contributions versées à l'UNITAR.
16. M. OJIMBA (Nigéria) exprime ses remerciements pour les informations figurant dans le rapport du Conseil d'administration (A/52/367, annexe) et dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/52/492. En tant que membre du Conseil d'administration, il est en mesure d'informer la Commission que l'exercice de restructuration achevé récemment n'a pas été tâche facile. Le Conseil d'administration s'est assuré que le Directeur exécutif de l'UNITAR respecte la lettre et l'esprit de la résolution 47/227 de l'Assemblée générale.
17. L'Institut a prouvé qu'il est capable de jouer un rôle utile en matière de formation et de recherche dans le système des Nations Unies. Il est temps que les États Membres, particulièrement les pays développés, contribuent au renforcement de l'Institut en lui fournissant un soutien financier. Une coopération efficace entre l'UNITAR, les programmes et les fonds, particulièrement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aboutirait à ce que la formation interne et l'amélioration des compétences au sein même de Nations Unies remplacent le recrutement systématique de consultants privés, qui sont en général des ressortissants de pays industrialisés.
18. La délégation du Nigéria se félicite de la décision du Secrétaire général de nommer le Directeur général de l'UNITAR membre ex-officio du Conseil consultatif du projet d'École des cadres des Nations Unies et espère que cette décision renforcera la coopération entre les deux institutions.
19. L'UNITAR conçoit ses programmes de formation pour satisfaire les besoins des pays en développement. Bien que son programme de travail et ses activités soient sérieusement entravés par l'insuffisance de ses ressources, l'UNITAR est obligé de verser une redevance aux Nations Unies pour utiliser les salles de réunions et les services de conférences. Il doit également payer un loyer à New York et à Genève. Les États Membres paient leurs contributions à l'Organisation pour que celle-ci puisse leur fournir les services dont ils ont besoin; l'UNITAR fait partie du système des Nations Unies. L'imputation de ces frais à l'UNITAR n'est donc pas appropriée.
20. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/52/492, par. 9), les contributions reçues par l'UNITAR des pays en développement dépassent en nombre celles provenant des pays développés. Le Nigéria verse des contributions annuelles au Fonds général et demande instamment à tous les États Membres, en particulier aux pays développés, de faire de même.
21. M. GRAFF (Luxembourg), prenant la parole au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie qui s'associent à sa déclaration, dit qu'il est regrettable que les documents concernant ce point de l'ordre du jour n'aient pas été disponibles dans les délais requis. Il est particulièrement regrettable que le rapport du Corps commun d'inspection n'ait pas été mis à la disposition des délégations

avant la discussion, car il aurait permis aux membres de la Commission de s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi dans les activités de formation des Nations Unies.

22. Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les activités de formation sont essentielles, les divers acteurs du système des Nations Unies dans le domaine de la formation doivent coopérer afin de mieux cibler leurs activités. L'Union européenne salue la restructuration de l'UNITAR qui a abouti à un renforcement de la coopération entre l'Institut et les institutions et organes du système des Nations Unies. L'Union européenne salue, en particulier, les liens établis entre l'UNITAR et l'École des cadres des Nations Unies [rapport du Secrétaire général (A/52/492, par. 7)] laquelle, par ailleurs, bénéficie aussi de son soutien. Cette décision devrait permettre d'éliminer les doubles emplois et contribuer à une allocation plus efficace des ressources affectées à la formation. L'Union européenne note aussi l'ouverture du bureau de l'UNITAR à New York et le développement de ses activités.

23. La mise en oeuvre décentralisée des programmes de l'Institut, de concert avec des acteurs locaux, nationaux et régionaux contribuera à cibler davantage les actions de l'UNITAR sur les domaines pour lesquels l'Institut possède des avantages comparatifs. La suppression des activités de recherche qui ne sont pas directement liées à la formation permettra à l'UNITAR de centrer ses activités sur les domaines qui relèvent de sa compétence, parallèlement à l'extension des activités de l'Université des Nations Unies.

24. L'Union européenne encourage l'UNITAR à poursuivre ses efforts de rationalisation afin d'accroître son efficacité dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités à long terme. Une saine gestion financière est nécessaire pour assurer la continuité des programmes.

25. L'Union européenne attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général en vue de rationaliser les activités des instituts de recherche du système des Nations Unies et celles de leurs organes et projets. Ces recommandations seront étudiées par l'Assemblée générale dans le cadre de son examen des propositions de réforme du Secrétaire général.

26. M. Glanzer (Autriche) prend la présidence.

27. M. BETI (Observateur pour la Suisse) dit que l'UNITAR a un rôle grandissant à jouer dans le domaine de l'exécution de programmes de formation, particulièrement dans les États Membres. Ses cours de formation contribuent aux efforts de maintien de la paix et à la prévention des conflits ainsi qu'à la mise en oeuvre d'un développement durable aussi bien écologique qu'économique et social. L'orateur loue particulièrement le principe qui inspire l'institut, à savoir celui de la participation des bénéficiaires et des donateurs à la conception des programmes.

28. Le Fonds général de l'Institut est actuellement insuffisant pour permettre de développer de nouveaux programmes et de partager l'expérience acquise avec d'autres institutions. La délégation suisse prend donc note avec satisfaction de l'encouragement donné par l'Assemblée générale aux États Membres afin qu'ils

versent des contributions volontaires supplémentaires au Fonds général de l'UNITAR restructuré. La Suisse, qui fait partie des cinq pays dont les contributions à l'UNITAR sont les plus importantes, aussi bien pour le Fonds général que pour le financement de projets, continuera à soutenir l'Institut.

29. M. KONDO (Japon) exprime le plein appui de la délégation japonaise pour le rapport du Conseil d'administration (A/52/367, annexe). Depuis le transfert de son siège à Genève, l'Institut a pu prendre des mesures qui étaient urgentes et nécessaires pour améliorer son fonctionnement.

30. Il importe de reconnaître le rôle central de l'Institut en matière de formation des nouveaux venus. À cette fin, l'Institut doit se réorganiser et renforcer ses programmes de formation. Le Japon continuera à lui accorder tout le soutien possible. Récemment, le Japon a versé 50 000 dollars au Programme de bourses pour l'étude de la gestion des affaires internationales, qui a pour but de former de jeunes diplomates de plusieurs pays. La première session du programme a rencontré un vif succès. La délégation japonaise espère que les délégations qui ont suspendu le paiement de leurs contributions avant le transfert de l'UNITAR à Genève, reconsidéreront leur position.

31. Mme HAWKINS (Australie), prenant la parole au nom de Mme Wensley, Vice-Présidente du Conseil d'administration, appuie les commentaires fait par le représentant du Pakistan au nom du Président du Conseil d'administration. La délégation australienne attache une grande importance au travail de l'UNITAR. Elle appuie le processus actif de réforme et de restructuration qu'a suivi l'Institut et qui l'a rendu efficient et prompt à répondre aux besoins des États Membres; la délégation australienne continuera à soutenir ses activités.

32. M. TALBOT (Guyane) dit que, comme l'indiquent les documents publiés sous les cotes A/52/367 et A/52/492, la restructuration de l'UNITAR constitue un grand succès. La délégation guyanaise estime que les résultats du travail de l'Institut, en particulier l'ouverture de son Bureau de liaison de New York, ont été tangibles et positifs de bien des manières. L'orateur rend hommage à l'UNITAR pour son travail et appuie le renforcement de l'Institut. La délégation guyanaise partage les préoccupations exprimées par d'autres délégations quant à l'insuffisance des ressources disponibles et lance un appel pressant pour que les activités de l'UNITAR reçoivent un plus grand soutien, y compris un soutien financier.

33. M. MEROUANE (Algérie) salue le succès de la restructuration de l'Institut et le dynamisme de son bureau de liaison de New York. L'UNITAR a obtenu des résultats impressionnants en peu de temps. Il note que si des chiffres avaient été mentionnés dans la présentation de M. Boisard, les États Membres seraient mieux informés des difficultés financières auxquelles l'Institut doit faire face. L'UNITAR peut compter sur le soutien de l'Algérie.

34. M. BOISARD (Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit qu'il transmettra les observations des membres de la Commission au personnel dévoué de l'UNITAR, qu'il soit à Genève ou à New York, et aux Membres du Conseil d'administration.

35. Maintenant que sa crédibilité est rétablie, l'Institut doit recevoir les ressources dont il a besoin pour faire son travail. L'UNITAR lui-même a prouvé que les problèmes de financement ne sont pas insolubles, même quand la conjoncture économique internationale est défavorable : pendant cinq ans, il a réussi à mobiliser les fonds nécessaires à son fonctionnement. Le problème réside dans le fait que, bien que de l'argent soit disponible dans le Fonds «dons à des fins spéciales», le Fonds général est déficitaire. Compte tenu des réalisations récentes de l'Institut, l'orateur invite instamment tous les États Membres à reconsidérer leur position en ce qui concerne le Fonds général.

AUTRES QUESTIONS

36. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à la 15e séance, il a dit que l'Observateur pour la Palestine n'avait pas de droit de réponse. La cabine d'interprétation espagnole lui a suggéré que l'Observateur pour la Palestine invoquait les dispositions de l'article 115 du Règlement intérieur. Le Président a ultérieurement été informé que l'Observateur pour la Palestine pouvait faire «une déclaration en réponse» conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et il présente ses excuses pour ce malentendu.

La séance est levée à 12 h 10.